



VOS RÉF. Votre courrier du 09/10/2023  
NOS RÉF. TER-PAC-2023-80688-CAS-189268-  
Z8M6X3  
INTERLOCUTEUR : Christophe DELMER  
TÉLÉPHONE : 03.20.13.67.94  
E-MAIL : [rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com)

  
DELMER  
Christophe  
2023.10.27  
11:54:04 +02'00'

**DDTM de la SOMME**  
35, Rue de la Vallée  
80000 Amiens

A l'attention de Mme Nantois  
[ddtm-sap-bpad@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-sap-bpad@somme.gouv.fr)

OBJET : PAC – Elaboration du PLUi-H de la  
**Communauté de Communes**  
**Ponthieu-Marquenterre**

Marcq-en-Barœul,  
le 24/10/2023

Monsieur le Préfet de la Somme,

Nous accusons réception du courrier relatif au porter à connaissance concernant le projet d'élaboration du **PLUi-H de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre**, transmis par vos services pour avis le 09/10/2023.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect de la réglementation, notamment l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

A cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Il s'agit de :

**Liaisons aériennes 225 000 et 90 000 Volts :**

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE  
Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE - SORRUS  
Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE (CLIENT) - BRAILLY-CORNEHOTTE

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE  
Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET  
Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE



## **Postes de transformation 225 000 et 90 000 Volts :**

POSTE 225kV BRAILLY-CORNEHOTTE

POSTE 90kV RUE

Au regard des éléments précités, et afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique, RTE attire l'attention des services sur les observations ci-dessous :

### **1/ Le report des servitudes d'utilité publique (servitudes I4)**

En application des articles L. 151-43 et L. 152-7 du Code de l'Urbanisme, nous vous demandons d'insérer en annexe du PLUi les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol que constituent les ouvrages électriques listés ci-dessus (servitudes I4), afin que celles-ci puissent être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Nous vous informons que l'emplacement de nos ouvrages listés ci-dessus est disponible sur le site de l'Open Data de Réseaux Energies :

<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>

Pour information, il est possible de télécharger les données en vous y connectant.

Enfin, compte tenu de l'impérative nécessité d'informer exactement les tiers de la présence de ces ouvrages (sécurité et opposabilité), et en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du sol, il convient de mentionner, en complément de la liste des servitudes en annexe de votre PLUi, le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseaux de RTE chargé de la mise en œuvre des opérations de maintenance sur le territoire de Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

**RTE  
Groupe Maintenance Réseaux Artois  
673, avenue du Président Kennedy  
62412 BETHUNE**

### **2/ Le Règlement**

Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité constituent des « *équipements d'intérêt collectif et services publics* » (4° de l'article R. 151-27 du Code de l'Urbanisme), et entrent au sein de la sous-destination « *locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées* » (4° de l'article R. 151-28 du même Code). A ce titre, nos ouvrages correspondent à des « *constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics* » (article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif aux sous-destinations).

Par conséquent, il conviendra de faire préciser au chapitre des dispositions générales ou dans chaque zone impactée :



### 2.1. Pour les lignes HTB

- Que le PLUi autorise la construction d'ouvrages électriques à haute et très haute tension dans les zones concernées, afin que nous puissions réaliser les travaux de maintenance et de modification ou la surélévation de nos lignes pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques ;
- Que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages de transport d'électricité HTB, faisant l'objet d'un report dans les documents graphiques et mentionnés dans la liste des servitudes ;
- Que la hauteur spécifiée dans le règlement n'est pas réglementée pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou services d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ;
- Que les exhaussements et affouillements de sol sont autorisés pour les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics.

### 2.2. Pour les postes de transformation

- Que sont autorisées la construction et la mise en conformité de bâtiments techniques, équipements, clôtures de poste ou tout aménagement futur ;
- Que la hauteur spécifiée dans le règlement n'est pas réglementée pour les constructions, clôture et installations nécessaires aux services publics ou services d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ;
- Que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux postes de transformation.

## **3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés (EBC)**

Certains ouvrages du réseau public de transport d'électricité peuvent être situés en partie dans un EBC.

Or, nous attirons votre attention sur le fait que les servitudes I4 d'établissement et d'entretien des ouvrages RTE sont incompatibles avec le classement d'un terrain en EBC. Dans le cas d'une ligne électrique existante, un tel classement serait illégal. Cette absence de prise en compte serait par ailleurs de nature à fragiliser juridiquement le document d'urbanisme et pourrait conduire, en cas de contentieux, à son annulation (*Conseil d'Etat, 13 octobre 1982, Commune de Roumare, Conseil d'Etat, 14 novembre 2014, Commune de Neuilly-Plaisance*).

Dans le cadre des servitudes d'élagage et d'abattage d'arbres, RTE coupe les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. La largeur de cette zone d'entretien dépend de la topologie des lignes. Elle est donc déterminée spécifiquement pour chaque portée par des experts.



Nous vous demandons par conséquent que, sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages concernés soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages et que soient retranchés des espaces boisés classés les bandes suivantes :

- 20 m de part et d'autre de l'axe des lignes aériennes de tension 90 000 volts ;
- 30 m de part et d'autre de l'axe des lignes aériennes de tension 225 000 volts.

Enfin, nous vous précisons qu'il est important que vous nous transmettiez un dossier complet du projet d'arrêt du PLUi afin que nous soyons en mesure d'émettre un avis. De préférence, nous souhaiterions recevoir ce dossier du projet arrêté sous la forme de fichiers téléchargeables directement via un lien Internet.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération très distinguée.



**Cyril WAGNER**  
Directeur Adjoint Centre Développement & Ingénierie de Lille  
Chef du Service Concertation Environnement Tiers

Copie : Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre [siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr)

Annexes :

- Liste des ouvrages implantés par commune sur le territoire couvert par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre
- Protocole de téléchargement des données RTE sur l'Open data énergies
- Recommandations à respecter aux abords des ouvrages électriques.



## Liste par commune des Ouvrages du Réseau Public de Transport d'Electricité traversant le Territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

### Ailly-le-Haut-Clocher

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET

### Arry

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE

### Bernay-en-Ponthieu

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

### Brailly-Cornehotte

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE - SORRUS

Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE (CLIENT) - BRAILLY-CORNEHOTTE

POSTE 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE

### Buigny-Saint-Maclou

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

### Coulouvillers

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

### Cramont

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

### Dompierre-sur-Authie

Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE - SORRUS

### Domqueur

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

### Estrées-lès-Crécy

Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE - SORRUS

### Forest-Montiers

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

### Francières

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET

### Mesnil-Domqueur

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

### Mouflers

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET

### Nampont

Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE

### Nouvion

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE



Noyelles-en-Chaussée

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

Noyelles-sur-Mer

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Ponches-Estruval

Ligne aérienne 225kV N0 1 BRAILLY-CORNEHOTTE - SORRUS

Ponthoile

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Pont-Remy

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET

Port-le-Grand

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Rue

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE

POSTE 90kV N0 1 RUE

Sailly-Flibeaucourt

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-RUE

Villers-sous-Ailly

Ligne aérienne 90kV N0 1 ABBEVILLE-VILLE-LE-MARCLET

Villers-sur-Authie

Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE

Vron

Ligne aérienne 90kV N0 1 CAUDIERE-RUE

Yvrench

Ligne aérienne 225kV N0 1 ARGOEUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE

**Les communes suivantes de la communauté de communes du projet ne sont pas concernées par les ouvrages du Réseau RTE, il s'agit de :**

Agenvillers

Argoules

Boufflers

Brucamps

Buigny-l'Abbé

Bussus-Bussuel

Canchy

Cocquerel

Crécy-en-Ponthieu

Dominois

Domvast

Ergnies

Favières

Fontaine-sur-Maye

Forest-l'Abbaye

Fort-Mahon-Plage

Froyelles

Gapennes

Gorenflos

Gueschart

Hautvillers-Ouville

Lamotte-Buleux

Le Boisle

Le Crotoy

Le Titre

Ligescourt

Long

Machiel

Machy

Maison-Ponthieu

Maison-Roland

Millencourt-en-Ponthieu

Neuilly-le-Dien

Neuilly-l'Hôpital

Oneux

Quend

Regnière-Écluse

Saint-Quentin-en-

Tourmont

Saint-Riquier

Vercourt

Vironchaux

Yaucourt-Bussus

Yvrencheux



# TELECHARGEMENT DU RESEAU RTE AU FORMAT SIG SUR LE SITE DE L'OPEN DATA RESEAUX-ENERGIES

**Prérequis** : un logiciel de SIG est nécessaire pour visualiser les données cartographiques du réseau RTE téléchargeables depuis l'Open Data.

# Connectez-vous sur l'Open Data Réseaux Énergies

[Accueil — Open Data Réseaux Énergies \(ODRÉ\) \(reseaux-energies.fr\)](#)



Via l'onglet de « *Données* », dans le menu de gauche « *Mot clé* », déroulez la liste en cliquant sur « *Plus* » puis sélectionnez « *SIG* » puis filtrez « *RTE* »

**Filtres**

  
**Vue**  
Analyse 78  
Carte 28  
Vue personnalisée 3  
**Modifié**  
2017 2  
2018 41  
2019 37  
**Producteur**  
RTE 49  
GRTgaz 7  
GRTgaz, RTE, Teréga 6  
AFGNV 3  
RTE, METEO-FRANCE 2  
SDES, ODRÉ 2  
> Plus  
**Mot clé**  
Electricité 63  
Production 32  
Territoire 30  
Bilan annuel 29  
Région 29  
Consommation 26  
> Plus

**Mot clé**

Electricité	89
Gaz	42
Production	38
Consommation	32
Région	31
Territoire	31
Bilan annuel	25
Infrastructure	20
Tableau de Bord Régional	14
Parc de production	13
EnR	11
Filière	11
SIG	11
Stoc	11
IRIS	8

**Producteur**

RTE 6



On y retrouve la donnée du patrimoine de RTE :

The image shows a grid of six data cards for RTE infrastructure. The cards are:

- Enceintes de poste RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente au 8 décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des enceintes contenant un ou plusieurs postes électriques. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.
- Postes électriques RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente, au 8 décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des postes électriques de propriété ou copropriété RTE. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.
- Points de passage souterrains RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente, au 8 décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des points de passages appartenant aux lignes souterraines du réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.
- Lignes aériennes RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente, au 8 décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des lignes aériennes du réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.
- Pylônes RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente, au 8 Décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des pylônes appartenant aux lignes aériennes du réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.
- Lignes souterraines RTE (au 8 décembre 2018)**: Ce fichier présente, au 8 décembre 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des lignes souterraines du réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Producteur: RTE, Licence: Licence Ouverte (Etablab). Tags: Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure.

On y retrouve les couches du réseau scindé en fonction de la typologie des ouvrages :

- Lignes aériennes
- Liaisons souterraines
- Pylônes
- Localisation et Enceintes de postes électriques
- Points de passage souterrain (domaine Liaison souterraine : chambres de raccordement)

Cliquez sur le jeu de données que vous souhaitez télécharger (ici par exemple, les lignes souterraines).

Prenez connaissance des informations écrites qui s'affichent, cliquez sur l'onglet « [Informations](#) » puis descendez en bas de la page.


**Lignes souterraines RTE (au 5 décembre 2020)**


Informations | Tableau | Carte | Analyse | Export | AP

Ce fichier présente, au 5 décembre 2020 pour la France Métropolitaine, l'ensemble des lignes sot

Dans la rubrique « [Pièces jointes](#) » puis cliquez sur le fichier [.zip](#) le plus récent pour lancer le téléchargement (de l'ensemble du jeu de données au format Shape).

**Pièces jointes**  
Cliquez pour replier

 06 06 2020 RESEAU\_ELECTRIQUE\_SOUTERRAIN.zip

 RESEAU\_ELECTRIQUE\_SOUTERRAIN 05 12 2020.zip

*Attention de bien télécharger les données les plus récentes*

Voir l'onglet « [Export](#) » pour consulter les autres formats disponibles

**Lignes souterraines RTE (au 8 décembre 2018)**

[Informations](#) [Tableau](#) [Carte](#) [Analyse](#) **[Export](#)** [API](#)

Ce jeu de données est sous licence : Licence Ouverte (Etalab)

**Formats de fichiers plats**

CSV  Jeu de données entier  
Le CSV utilise le point-virgule (;) comme séparateur.

JSON  Jeu de données entier

Excel  Jeu de données entier

**Formats de fichiers géographiques**

GeoJSON  Jeu de données entier

Shapefile  Jeu de données entier  
▲ Ce format d'export est limité à 50 000 enregistrements. Vous pouvez ajouter des filtres à votre requête pour rentrer dans les limites de taille.

KML  Jeu de données entier


## Déclassement des EBC

La donnée matérialisant le balancement des câbles (sur laquelle RTE se base pour déterminer la largeur optimale des bandes de déclassement autour des liaisons aériennes qui traversent des EBC) se trouve ici :

[Végétation dans l'emprise des lignes RTE — Open Data Réseaux Énergies \(ODRÉ\) \(reseaux-energies.fr\)](#)

Voir le fichier .zip (BDR\_CGGLA...) de la page « Informations » :

Suivre les mises à jour

 Suivre les mises à jour

En vous abonnant à ce jeu de données, vo

Dernier traitement 12 octobre 2020 17:48 (métadonnées)  
10 septembre 2019 20:57 (données)

### Pièces jointes

*Cliquez pour replier*

 BDR\_CGGLA\_VEGEO\_20190705.zip

Attention toutefois à la date de mise à jour car le réseau évolue et la diachronie des données peut entraîner des erreurs de déclassement.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à [rte-inspire-infos@rte-france.com](mailto:rte-inspire-infos@rte-france.com)





Rte

Le réseau  
de transport  
d'électricité



**Prévenir**  
pour mieux  
construire

**INFORMEZ RTE**

**des projets de construction à proximité  
des lignes électriques  
à haute et très haute tension**



# PRÉVENEZ RTE

## pour mieux instruire

Il est important que vous informiez RTE, Réseau de transport d'électricité, lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de vous assurez de la compatibilité de vos projets de construction avec la présence des ouvrages électriques existants.

C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires\* et en fonction des caractéristiques des constructions.

### Le saviez-vous ?

UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE I4\*\*

ALORS, SI C'EST LE CAS DE VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ-NOUS !

### QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

- Tous les projets situés **à moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

### QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions** (permis de construire, certificat d'urbanisme...).
- **Les « porter à connaissance » et les « projets d'arrêt »** (Plan Local d'Urbanisme...).

Quels que soient les travaux effectués, **la présence à proximité d'une ligne électrique haute et très haute tension est une contrainte à prendre en compte** (réfection toiture, pose d'antenne, peinture, ravalement de façade, élagage...).

### OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

- Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

## + de 105 000 km

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE, Réseau de transport d'électricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension.

de lignes en France pour assurer la solidarité entre les régions afin que chacun ait un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique.

\* Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

\*\* Servitude I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

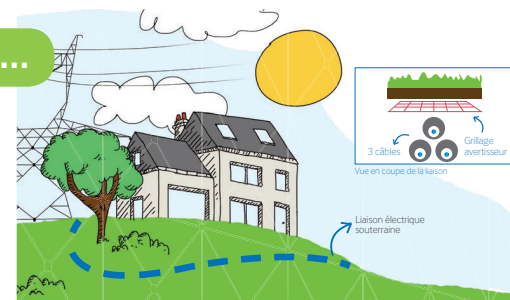
# CONTACTEZ RTE

## pour mieux construire

### SI VOUS CONTACTEZ RTE...

#### LES GARANTIES

- **Projet compatible :**
  - ▶ début des travaux.
- **Projet à adapter au stade du permis de construire :**
  - ▶ début des travaux retardé, mais chantier serein et au final compatible.



### SI VOUS NE CONTACTEZ PAS RTE...

#### LES RISQUES

- ▲ **L'arrêt du chantier :** modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire.
- ▲ **L'accident pendant et après le chantier :** construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne ou l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier.
- ▲ **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction.**





Le réseau  
de transport  
d'électricité

## EN RÉSUMÉ

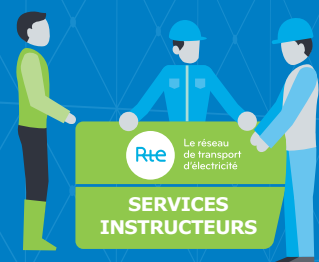
DEMANDE  
DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



UNE SERVITUDE I4  
EST-ELLE  
PRÉSENTE SUR  
LA ZONE DU  
CHANTIER ÉTUDIÉ ?

SI OUI ALORS...



CONTACTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



[rte.france](https://www.facebook.com/rte.france)



[@rte\\_france](https://twitter.com/rte_france)